

Le cadre politique du problème des sans-abri

Pierre Legros

Volume 12, Number 2, November 1987

Chômage et santé mentale (1) et Histoire et politiques (2)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/030420ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/030420ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Legros, P. (1987). Le cadre politique du problème des sans-abri. *Santé mentale au Québec*, 12(2), 205–207. <https://doi.org/10.7202/030420ar>

Tribune des lecteurs et des lectrices

Monsieur le directeur,

Avant que l'année internationale des sans-abri ne se termine et que se perde l'intérêt pour ces démunis, je désirerais faire part aux lecteurs et lectrices de *Santé mentale au Québec* de quelques pistes de réflexion sur le cadre politique du phénomène des sans-abri¹.

Mon travail depuis 8 ans à Montréal m'a permis de développer une analyse politique de cette réalité socio-économique. Sans vouloir minimiser les problèmes humains ou ce drame du désespoir qui se cachent derrière le phénomène des sans-abri, je veux jeter un regard politique sur un phénomène social et économique et l'analyser dans le contexte du redéveloppement urbain, des politiques de logement social et de la désinstitutionnalisation.

De tout temps, les sociétés ont engendré leurs nomades, leurs errants, leurs gitans, leurs troubadours, leurs vagabonds, mais derrière tous ces marginaux et ces exclus, on a relevé une constante, c'est la misère de ces populations.

Misère dans leur exclusion du système économique, misère dans leur isolement social par rapport à la majorité, et misère dans leur solitude familiale. Si leur isolement social et leur solitude sont fréquemment mis en relief (il ne suffit que de regarder les reportages des médias), leur exclusion du système économique est ignorée et surtout du niveau du logement.

«MONTRÉAL EXPULSÉ SES CHAMBREURS DU CENTRE-VILLE»

Il y a six ans, sous ce titre, j'écrivais avec mon confrère Charles Perraton, de la Table de concertation sur les maisons de chambres de Montréal, un long article qui démontrait comment les chambreurs et les sans-abri avaient perdu dans les années 1970, des milliers de chambres abordables au profit des grandes opérations immobilières pour créer les

grands espaces à bureaux. Au tournant des années 1980, c'est la réappropriation du centre-ville par les techniciens, les cadres et les professionnels du secteur tertiaire qui viendra achever le processus d'expulsion des chambreurs vers les quartiers périphériques.

Ainsi le redéveloppement urbain du centre-ville passe par l'éviction de milliers de chambreurs pour qui le centre-ville était leur habitat, leur vie et leur quartier.

Les pouvoirs politiques de l'époque à Montréal ne cachaient pas leur volonté de rénover le centre-ville, cette rénovation urbaine étant le prétexte pour de multiples opérations de spéculations immobilières qui se sont faites pour une majorité dans des lieux auparavant accessibles aux sans-abri.

Le ménage urbain, la dispersion des chambreurs, l'embourgeoisement des quartiers centraux, la désuétude planifiée des maisons de chambres ont créé de nouveaux sans-abri bien différents des «clochards alcooliques», ce sont ceux qui n'ont aucune assurance de logement stable pour les soixante prochains jours.

Pour nous tous ici présents, nous savons où nous allons loger d'ici les prochains mois, ou à tout le moins nous avons les moyens financiers pour nous assurer un toit sûr pour le prochain hiver.

Ce n'est pas le cas pour la majorité des chambreurs, cette nouvelle catégorie de sans-abri créée par le redéveloppement des centres-villes. Ceux-ci doivent vivre dans des conditions où le minimum de sécurité et de salubrité ne leur est pas assuré.

L'insécurité physique des lieux (risque d'incendie, chauffage inadéquat, insalubrité, sous-équipement, mauvaise insonorisation) entraîne une instabilité psychologique chez les occupants, qui les exclue du système locatif de logement. L'étape suivante, c'est le refuge ou la rue.

Heureusement, mais avec dix ans de retard, la nouvelle administration montréalaise entend préserver par des politiques et des programmes auda-

cieux, le stock de chambres accessibles aux plus démunis. Je crois qu'une tentative sérieuse est faite pour reconnaître aux sans-abri montréalais le droit à la chambre comme logement spécifique.

DU LOGEMENT SOCIAL POUR LES FAMILLES OU LES PERSONNES ÂGÉES

Second volet de cette analyse du phénomène socio-économique des sans-abri, l'inadéquation des programmes fédéral et provincial de logement social aux sans-abri.

Inadéquats, à la fois parce que ces programmes n'ont créé qu'environ 200 unités accessibles aux sans-abri à Montréal, au cours des dix dernières années, et aussi ces programmes sociaux ont eu pour clientèle-cible les problèmes de la majorité: les familles et les personnes âgées. D'une cohérence inéluctable, les problèmes de logement de la minorité sont catégorisés comme besoins spéciaux. On limite ainsi leur accessibilité, on diminue leur importance et on marginalise des individus pour qui le problème principal c'est de rester en maison de chambres et parfois depuis 20 ans. Ils sont plus stables ces chambreurs que beaucoup d'entre nous ici présents. La grande stabilité résidentielle a été confirmée dans plusieurs études² et on continue pour les programmes de logement social, entre autres, à les trouver trop instables, à risque (souvent ce ne sont pas les individus qui sont à risque, mais les lieux physiques — il suffit de se référer aux rapports des services d'inspection de la Ville de Montréal) et non prioritaires, on semble définir les priorités selon un point de vue électoraliste, puisque l'attribution des habitations à loyer modique (H.L.M.) se fait souvent par comtés électoraux, les chambreurs et les sans-abri n'étant pas des électeurs très fidèles, on oublie facilement cet électorat.

Sans vote (Statistique Canada et Élections Canada semblent étrangement les oublier dans leur recensement), ces hommes et ces femmes sont aussi sans voix. Les sans-abri n'ont pas le lobby politique des associations de personnes âgées ou des familles mono-parentales. La conséquence politique est simple: on construit des H.L.M. dans des villages où le problème de logement est moins criant mais où les électeurs et électrices crient fort et haut.

Les règlements d'admissibilité dans les H.L.M. complèteront l'exclusion des populations les plus démunies. Que l'on songe au critère de résidence dans la municipalité, au critère d'âge et à l'évaluation de l'état du logement actuel, autant de critères pour exclure les sans-abri des logements dits sociaux.

Les Offices qui gèrent les logements municipaux sont les premiers à refuser de meubler des logements pour des itinérants, à ne pas se doter d'une infrastructure de support aux clientèles sans-abri, à retarder le processus d'assouplissement des critères de recevabilité d'une demande de logement municipal.

Les plus grandes résistances à l'expérimentation de formules de logements adaptés à des sans-abri sont venues de fonctionnaires en logement public. Ainsi les appartements supervisés, le bail collectif existent sur le marché privé, mais sont impossibles à réaliser dans le logement public.

Il faut constater que les innovations, la volonté de s'adapter aux besoins de logement des sans-abri, le savoir-faire avec cette clientèle n'existent pas ou peu chez les fonctionnaires du logement public. On administre une loi, des règlements, une procédure et des baux. La personne sans-abri n'entre pas dans cette forme d'administration, et bien tant pis pour elle!

Les propriétaires privés se sont occupés du logement des sans-abri depuis longtemps, mais dans quelles conditions (90% des maisons de chambres ne répondent pas à des critères minimums de sécurité en 1986 à Montréal), en exploitant la crédulité des chambreurs (shylocking et hausses répétitives de loyer) et en offrant des normes d'habitabilité datant du siècle dernier.

La solution la plus adaptée au logement des sans-abri passe par des corporations sans but lucratif où des bénéficiaires participent à la conception et à la gestion de leur habitat. C'est par une forme de contrôle sur leur toit que des solutions collectives et permanentes peuvent se développer.

L'Année internationale du logement des sans-abri permettra, je l'espère, de sensibiliser les décideurs politiques, les fonctionnaires et la population à la nécessité de réformer les programmes de logement social pour les adapter aux problèmes de logement des sans-abri.

LE DROIT À DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Parler de la désinstitutionnalisation des patients psychiatriques dans une analyse politique du phénomène des sans-abri ne veut surtout pas étudier la valeur thérapeutique des approches en santé mentale. De toute façon, les plus grands spécialistes sont loin de s'entendre sur le sujet. Je veux ici constater trois conséquences de l'application comptable de cette politique de désinstitutionnalisation.

Premièrement, après avoir dépensé des dizaines de milliers de dollars auprès d'un individu, notre système de santé et de services sociaux crée des sans-abri. En mettant à la rue des patients (en guise de traitement à long terme) on augmente la population errante et démunie. Ces gens se retrouvent isolés dans des maisons de chambres délabrées, rejetés par leurs voisins et fréquemment exploités dans leur naïveté. Plusieurs cas d'abandon de traitement frisent à mon avis le manque d'éthique professionnel chez l'intervenant qui classe le dossier lorsque le patient est absent plus de six mois. Trop souvent, aucune relance sur le terrain n'est faite pour aider la personne, pour s'assurer qu'elle n'est pas complètement désorientée et vulnérable.

Deuxième conséquence, une absence quasi complète de services communautaires adaptés aux sans-abri ayant eu des difficultés en psychiatrie. Les institutions de santé se déchargent fréquemment de leur responsabilité en matière de suivi et de support sur des ressources religieuses destinées aux sans-abri qui ne sont pas habilitées ou aptes à les recevoir.

C'est ainsi que se pose le droit pour ces individus à des services communautaires dans leur milieu de vie, des services de support accessibles aux socio-économiquement démunis (si vous avez les ressources financières pour payer un psychologue en bureau privé, vous ne manquerez pas de suivi ni de support, même trois fois par semaine, si vous le voulez et le pouvez!).

Les équipes de santé mentale sont débordées, c'est vrai, mais elles devront réorienter leur travail clinique vers de la relance et du suivi dans le nouveau milieu de vie.

Troisième conséquence au niveau de ces personnes psychiatisées, désinstitutionnalisées et

maintenant sans-abri, c'est leur inaccessibilité à des formes de logements adaptés.

Que ce soit le manque important d'appartements supervisés, l'absence de support à l'intégration à un logement stable (réapprendre ou apprendre à cuisiner, connaître un thermostat individuel, entretenir son appartement, etc.), ou le suivi externe dans les maisons de chambres privées, ce sont là trois exemples que le droit à un logement STABLE, SÉCURITAIRE ET SALUBRE LEUR EST, DANS LES FAITS, NIÉ.

Environ 50% de la population itinérante qui utilise les ressources communautaires de dépannage, de nourriture ou d'hébergement à Montréal ont connu un épisode psychiatrique, toutefois à peine 10% ont accès à mon avis, à des services communautaires adaptés à leur situation.

La situation demande une réponse globale et cohérente qui s'articule autour de besoins spécifiques de ces personnes; services de santé physique et de santé mentale, ressources résidentielles appropriées, ressources de travail et d'occupation significative. Cette réponse articulée ne peut venir que de la solidarité de tous, de la responsabilisation des établissements de santé et de services sociaux, des organismes communautaires et de la reconnaissance que la situation actuelle est inacceptable.

En terminant, je veux souligner le nouvel esprit de concertation qui anime plusieurs intervenants auprès des sans-abri et certains dirigeants politiques.

Cette année aura été sûrement une amorce à un dialogue permettant de trouver des solutions innovatrices au logement des sans-abri. Je suis confiant que les politiques de redéveloppement urbain, les programmes de logement social et la désinstitutionnalisation seront rediscutés avec un nouveau regard critique qui tiendra davantage compte de leurs implications pour les sans-abri.

Pierre Legros
C.L.S.C. Centre-Ville

NOTES

1. Communication présentée à la conférence AILSA de septembre 1987 tenue à Ottawa.
2. Luba et McGregor, 1982, *Un mode de logement non reconnu*; Dufresne-Vaney, 1977, *Les conditions de vie des chambreurs dans le centre-ville*.